



Avis du collectif BNM sur le projet de protocole

Le collectif Bassines Non Merci, écarté des groupes de travail qui ont abouti à la rédaction de ce protocole maintient ses exigences :

- Un **vrai projet de territoire** avec le respect des recommandations et conclusions du rapport "Bisch",
- Un **équilibre entre toutes les actions** protection de la ressource pour l'eau potable, protection de la biodiversité, aides pour des pratiques agro écologiques et l'agriculture biologique, les économies d'eau et le stockage de l'eau si nécessaire.

Avis du collectif sur le protocole

Comment un projet qui ne concerne que **12 à 15% des exploitations** (celles qui irriguent) et **au mieux 6 à 20% de la surface agricole du territoire** pourra améliorer ne serait-ce que la qualité et la quantité de l'eau disponible sur ce territoire ? D'autant que les **surfaces minimales à engager par exploitation** ne sont pas définies.

Les **seules actions obligatoires** sont l'adhésion à la Coop de l'Eau 79 (avec engagement à respecter le protocole), l'élaboration d'un diagnostic d'exploitation et des formations (pesticides, irrigation, agroécologie).

Ensuite viennent **3 listes d'actions** (réduction des pesticides, pratiques culturales et biodiversité) parmi lesquelles l'irrigant devra en **choisir (au moins) 0, 1 ou 2**, selon la surface de son exploitation engagée en Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale niveau 3 ou Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAC). De nombreuses actions existent déjà ou ne sont pas assez bien définies. Difficile d'imaginer qu'il puisse y avoir des effets positifs tangibles pour la société.

Les **actions d'économie d'eau** (agronomiques, paysagères ou encore concernant le matériel) ne font partie d'aucune de ces listes et sont proposées sur la base de **volontariat**.

Concernant la **réduction des pesticides par exemple**, il faudra **tendre vers l'Indice de Fréquence de Traitement** (par culture) de la référence régionale du réseau DEPHY (Ecophyto) **ou mettre en place des corridors écologiques** non traités dans des zones prioritaires (dont les modalités concrètes de mise en œuvre restent très floues). **D'autres actions visant la diminution des pesticides** sont : **rotations** de 3 cultures sur 5 ans ; techniques de **lutte alternative** comme le désherbage mécanique ; agriculture de **conservation des sols**. Tout ceci est encore largement perfectible.

De la même manière, les **plantations de haies** sont optionnelles parmi la liste d'actions en faveur de la biodiversité.

Il est **évident qu'en ne choisissant que quelques actions dans ces listes, le résultat ne sera pas le développement de l'agroécologie** qui est un concept bien plus complexe que ça et qui intègre, en plus des techniques agronomiques et de la gestion durable des ressources naturelles, un aspect social.

L'aspect social est quasi absent de ce projet qui va créer des inégalités sans précédent et une **agriculture à 2 vitesses**. D'un côté une **minorité d'exploitations** (une 100aine raccordée aux bassines) qui bénéficieront des **42 millions d'euros d'aide publique** de ce projet et de l'autre des **exploitations non irrigantes** (et aussi les **non raccordées**, soumises aux déficits en eau en été) qui devront elles aussi **trouver les moyens pour s'adapter au changement climatique mais sans aides équivalentes**.

Se pose également la question de la **répartition des volumes** entre les irrigants, puisque une minorité d'entre eux détient de gros volumes. **Le partage de l'eau n'est pas encore assez équitable**. Bien qu'une priorité d'attribution soit donnée aux nouveaux irrigants, l'estimation des volumes libérés chaque année (par non engagement, par non-respect des engagements, ou via un abattement lors des cessions d'exploitations) n'est pas connue.

Les **seuils** utilisés actuellement pour la gestion des prélèvements, trop bas pour assurer des niveaux satisfaisants dans les rivières tout au long de l'année **ne sont pas relevés...**

On peut aussi souligner que le **volume global prélevé** au cours de l'année **sera encore supérieur** à celui d'aujourd'hui. L'**état des lieux complet** du territoire (agriculture, ressources et besoins en eau, qualité de l'eau, paysage...) n'est pas fait et le **projet de territoire** mentionné en préambule du protocole **n'existe pas** et fait partie des arguments manipulateurs inscrits dans ce protocole. **La liste serait encore longue...**

Ce protocole n'est pas encore signé

La signature du protocole est prévue le 18/12/18. Une grande partie des acteurs ayant participé à la médiation ont donné un accord de principe lors de la dernière réunion le 19/11/18 (hormis la Confédération Paysanne).

Cependant, rien n'est encore signé. Les associations de protection de l'environnement par exemple doivent statuer au sein de leur conseil d'administration ou par consultation de leurs adhérents.

La situation est présentée aujourd'hui de façon binaire : soit ce protocole, soit rien du tout ! Le Collectif « Bassines Non Merci ! » pense qu'un **compromis raisonnable doit pouvoir se trouver entre les deux** : poursuivre les réflexions pour améliorer ce travail et entamer la construction d'un **véritable projet de territoire** à partir du 1er janvier 2019, selon les recommandations du rapport « Bisch ».

Nous appelons le monde associatif (représentants et adhérents), les élus, les financeurs et services publics associés à cette médiation à bien peser le pour et le contre de ce protocole. **D'autant que plusieurs signaux laissent entendre que des modifications de ce protocole sont encore possibles.**

Une analyse plus détaillée du protocole sera mise en ligne sur www.bassinesnonmerci.fr

Collectif Bassines Non Merci - 30/11/18